



Registre des activités de traitement des données personnelles

(Article 31 du règlement 2018/1725)

Version du : 13/11/2024

Numéro de référence : 311

Service Wi-Fi Internet Guest Access

Domaine d'activité : Activité administrative

Coordonnées

<i>Responsable du traitement ou Responsables conjoints du traitement :</i>	Direction des technologies de l'information, Cour de Justice de l'Union européenne, L-2925 Luxembourg	<i>Délégué à la protection des données :</i> Contact DataProtectionOfficer@curia.europa.eu
<i>Coordonnées de contact :</i>	Helpdesk@curia.europa.eu	
<i>Service traitant :</i>	Unité Opérations et support aux utilisateurs	
<i>Sous-traitant :</i>	Consultants et prestataire de services externes	

Accessible au public

Description du traitement

1) <i>Finalité du traitement</i>	Mettre le réseau WIFI « Guest » à disposition des visiteurs, journalistes et représentants des parties au sein des bâtiments de la Cour de justice de l'Union Européenne (« CJUE ») et d'assurer la sécurité des systèmes informatiques de la CJUE. Afin d'accéder au réseau Wifi, l'utilisateur consent au traitement de ses données.
2) <i>Description du traitement</i>	Le traitement est nécessaire pour assurer un service WIFI « Guest » sécurisé. L'utilisateur s'engage à utiliser ce service, d'une manière conforme aux lois et règlements applicables.

<i>Catégorie de personnes concernées</i>	<i>Catégorie de données concernées</i>	<i>Durée de conservation des données</i>
Tous les utilisateurs du réseau WIFI « Guest ».	Données techniques de connexion, à savoir : nom de l'appareil (si défini), adresse IP et adresse MAC, catégorie et système d'exploitation de l'appareil, heure, durée et lieu d'origine des connexions à l'exception de leur contenu.	90 jours.

3) <i>Destinataires</i>	
-------------------------	--

Accessible au public

<i>a) Au sein de l'institution</i>	Les gestionnaires du réseau de la CJUE.
<i>b) À l'extérieur de l'institution</i>	Néant
<i>4) Transfert à un pays tiers ou une organisation internationale</i>	Aucun transfert n'est prévu.
<i>5) Mesures de sécurité</i>	Diverses mesures techniques, organisationnelles ont été mises en place afin de protéger les personnes concernées, dont notamment des restrictions d'accès, la minimisation des données.
<i>6) Notice d'information</i>	Des informations sont fournies lorsque les utilisateurs se connectent au service et avant d'avoir accepté les conditions d'utilisation imposées par la Cour.
<i>7) Limitations des droits</i>	Néant